



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne



Division des personnels
enseignants

Affaire suivie par
Christine PLAY
Brigitte MESSEGER

Téléphone
01 64 41 26 52
01 64 41 27 22

Fax
01 64 41 27 42

Courriel
christine.play
@ac-creteil.fr

brigitte.messenger
@ac-creteil.fr

Cité administrative
20 Quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun cedex

Melun, le 16 décembre 2016

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
des établissements spécialisés,

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS,
classes relais,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
maternelles et élémentaires,

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré
(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale chargés d'une
circonscription,

Monsieur le directeur de l'ESPE du site
départemental de Seine-et-Marne
(pour information)

**Objet : Demande de priorité médicale et/ou sociale en vue des opérations
du mouvement 2017**

**Annexe : Formulaire de demande de priorité
Certificat médical confidentiel à compléter par le médecin traitant**

Comme les années précédentes, les opérations du mouvement se dérouleront lors du second trimestre de l'année scolaire 2016-2017. Le dispositif relatif aux demandes de priorité médicale et/ou sociale étant reconduit, j'attire votre attention sur les formalités qui incombent aux personnels dont la situation personnelle nécessite une attention particulière et éventuellement, l'attribution d'une priorité.

Les enseignants se trouvant dans une situation médicale grave ou rencontrant d'importantes difficultés sociales ou ayant un conjoint ou un enfant handicapé (notification MDPH indispensable ou à défaut réceptionné du dépôt de la demande auprès de la MDPH) doivent, dès à présent, adresser l'imprimé de demande de priorité dûment complété accompagné d'une lettre expliquant le lien entre les vœux qui seront émis et la situation médicale et/ou sociale.

S'il y a lieu des éléments médicaux ou sociaux seront joints à l'envoi sous pli cacheté sur lequel sera mentionné « à l'attention des médecins de prévention des personnels » ou « à l'attention des assistantes sociales des personnels ».

Ces éléments devront être adressés **au plus tard le mardi 31 janvier 2017** à :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DPE1
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN Cedex



2

En conséquence, aucune démarche directe ne doit être effectuée auprès du médecin de prévention et des assistantes sociales. Pour toutes les situations, l'avis du médecin de prévention ou des assistantes sociales sera requis par les services de la DSDEN.

Vous veillerez également à formuler vos vœux de mutation lors de la phase de recensement prévue à cet effet. Dans la mesure où vous solliciteriez une priorité et que vous ne prendriez pas part aux opérations du mouvement, aucune affectation tenant compte d'une éventuelle priorité ne pourra être prononcée.

Mes collaborateurs restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des
services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne

Patricia GALEAZZI

DEMANDE DE PRIORITE

A TRANSMETTRE A LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE SEINE-ET-MARNE
DPE/I

Le Mardi 31 janvier 2017 AU PLUS TARD, CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI

NOM D'USAGE : NOM DE FAMILLE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE PERSONNELLE :

Situation actuelle :

en activité congé maladie ordinaire congé longue durée congé longue maladie autre (préciser)

Avez-vous une RQTH ? OUI (justificatif à joindre à cette demande) NON

Poste occupé en 2016/2017 (1) : TD TP AFA

Nature du poste (2) :

Ecole d'affectation :

Circonscription d'affectation :

Temps de transport (domicile-travail) aller-retour :

Nombre de kms aller-retour :

Catégorie de priorité demandée (3) :

Priorité au titre d'une situation médicale grave avec ou sans RQTH vous concernant votre conjoint votre enfant

Certificat médical joint à faire remplir par votre médecin traitant et à transmettre sous pli cacheté à l'attention des médecins de prévention

Priorité sociale (**lettre explicative à joindre sous pli cacheté à l'attention des assistantes sociales**)

Motif de la demande (3) :

Rapprochement géographique

Situation du handicap enfant ou conjoint

Autre (préciser)

Avez-vous déjà bénéficié d'une priorité médicale ou sociale ? oui non

Date et signature de l'intéressé (e)

(1) TD: affectation à titre définitif ; TP : affectation à titre provisoire ; AFA : affectation à l'année (concerne les enseignants nommés à titre définitif qui occupent un poste différent de celui dont ils sont titulaires)
(2) Enseignant de classe élémentaire ou maternelle, directeur, ZIL, BD, etc...
(3) Cocher la case correspondante

**Certificat médical confidentiel à compléter par le médecin
traitant généraliste ou spécialiste du patient**

Réservé à l'usage exclusif du médecin de prévention de la DSDEN

Document soumis au secret professionnel (à **mettre sous pli confidentiel**)
Article 226 – 13 du Code Pénal

Nom d'usage : prénom :

Nom de naissance : date de naissance : /___/___/___/

Adresse personnelle :

.....

**Si RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) pathologie
ayant justifié la reconnaissance du handicap**

--

Histoire de la ou des pathologies invalidantes

Date de début des troubles :

Origine, circonstance d'apparition :

compte (s) rendu (s) joint (s) (préciser)

Description clinique actuelle :

Evolution prévisible :